

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 28/04/2026

DEL-28042026-02

Date de convocation :
16/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 18 heures, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Generville, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 61
- présents : 49
- procurations : 7
- votants : 56

PRESENTS : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Brice ASENSIO, Bertrand BARBERO, Gilles BARTHEZ, Xavier BEAUJARD, Céline BENAZETH, Bernard BREIL, Aurore BRUSTIER, Régis CALMON, André CATHALA, Serge CAZENAVE, Charlotte CHARPENTIER, Sarah DANJOU, Odile FABBRO, Jean-Henry FARNE, Claudie FAUCON-MEJEAN, Alice FERRAGU, Frédéric FONTES, Magali FRECHENGUES, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Christophe GERPHAGNON, Steven GIL, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Patrick LADOUCE, Maryse LALA-LAFFONT, Eric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Eric MISSE, Paul PAINCO, Serge PEROTTO, Benjamin PEYRAS, Aude RAFFY-RIVALS, Andrée ROIG, Serge ROUX, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Gilbert VARILLES, Estelle VILESPY, André VIOLA, Patrick VIOLA, Gaëlle MAFFRE (suppléante de Léo GASC), Gilles PORTES (suppléant de Jean-Claude MARTY)

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Nathalie BAUDIN a donné pouvoir à Denis JUIN, Bruno BERTRAND a donné pouvoir à Bernard BREIL, Régis BRUTY a donné pouvoir à Aude RAFFY-RIVALS, Thierry CADENAT a donné pouvoir à Serge SERRANO, Florence FOURRIER a donné pouvoir à Magali FRECHENGUES, Martine MONBILLIARD a donné pouvoir à Serge CAZENAVE, Michel TANDOU a donné pouvoir à Sarah DANJOU

ABSENTS : Eric DU FAYET DE LA TOUR, Laurent GRANGER, Emilien GUILHEMAT, Jessica JOURNET, Anne-Marie MAZIERES

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Compte-rendu des délégations données au Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu la délibération du 9 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président des pouvoirs,

Vu la délibération du 4 avril 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier de la CCPLM,

Vu la délibération du 14 avril 2026 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président des pouvoirs,

Considérant la liste des décisions suivantes prises depuis le dernier conseil ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui souligne notamment que les décisions prises conformément à la délégation d'attribution doivent être communiquées à l'assemblée délibérante,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité des membres présents

Prend acte du compte-rendu des décisions citées ci-dessus et prises en vertu des délibérations précitées :

Date	Numéro	Libellés
18/03/2026	05	Acte constitutif modificatif régie de recettes et animation
03/04/2026	06	Demande de subvention pour le Balisage des sentiers de randonnée
03/04/2026	07	Demande de subvention pour l'entretien du mobilier d'interprétation des sentiers de randonnée
03/04/2026	08	Demande de subvention pour l'acquisition de deux véhicules destinés à un service d'autopartage
03/04/2026	09	Demande de subvention au titre de la dotation Générale de Décentralisation (DGD) Équipement Mobilier

- **Signature de marchés d'un montant inférieur à 90 000€ HT pour les marchés de fournitures et services, et à 209 000€ HT pour les marchés de travaux**

ATTRIBUTAIRE	Description	Montant HT
EMOTIO TOURISME SAS	Mise en œuvre du schéma touristique	19 700.00€
AB CONCEPT	Mobilier pour Point multi services	28 023.95€
M'ELEC	Travaux ventilation/clim crèche de Belpech	20 020.37€
AUDE CONSTRUCTION METALLIQUE ACM	Pergola lame fixe fourniture et pose à Besplas	9 675.00€
SAS EKIP-RESINE	Application d'un revêtement résiné décoratif drainant Tapis de pierre à Besplas	80 000.00€
TRANSITEC INGENIEURS CONSEILS	Feuille de route de la mobilité durable et inclusive	43 350.00€
ATD 11	AMO - Animation concertation organisation services AEP /Assainissement	12 800.00€
SAUR	Equipelement SOFREL DL4W	7 283.85€
SADE	Campagne de prélèvement CVM	12 008.00€

		Envoyé en préfecture le 11/05/2026 Reçu en préfecture le 11/05/2026	2026-145
SAUR	Equipements de télésurveillance des communes	Publié le ID : 011-200035707-20260428-DEL_28042026_02-DE	16 135.44€

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président



Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>